



442 avenue Victor Hugo  
26000 VALENCE  
Tel : 04.75.41.90.40

## ANNEE SCOLAIRE 2025 -2026

### DOSSIER d'INSCRIPTION

Madame, Monsieur,

**J'ai le plaisir de vous informer que votre enfant a été affecté au lycée professionnel Victor Hugo.** Afin de procéder à son inscription pour la prochaine rentrée scolaire, vous devrez vous présenter à la chaîne d'inscription (selon le planning défini ci-dessous) avec l'ensemble des pièces suivantes :

- 1 photo d'identité récente avec le **nom de l'élève au dos**
- DEUX** photocopies lisibles de la **CARTE IDENTITE** ou **PASSEPORT** de l'ELEVE
- Photocopies carnet de santé (pages des VACCINS)**
- 1 photocopie « attestation recensement » **si plus de 16 ans et de nationalité française**
- 1 photocopie du **LIVRET de FAMILLE** ou à défaut l'Acte de Naissance (**pages PARENTS+ENFANTS**) + copie **CARTE IDENTITE PARENTS**
- DEUX Relevés d'Identité Bancaire (RIB)** du représentant légal
- UN RIB au nom de l'ELEVE** pour paiement **directement** des gratifications de STAGE
- Photocopie du SAVOIR NAGER**
- Photocopie de l'ATTESTATION de PSC1 (Secourisme)**
- Copie d'éventuelles décisions de justice.

**Lors de la chaîne, le dossier d'inscription qui vous sera remis devra être complété par vos soins.**

Il se compose des fiches suivantes :

- Fiche d'inscription + Fiche intendance**
- Fiche gratification des stages**
- Fiche d'urgence infirmerie**
- Fiche de renseignements médicaux**
- Fiche demande de dossier médical**

**PASS REGION** : modalités et inscriptions sur le site de la Région Auvergne Rhône-Alpes :

<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr>

**CHOISIR : Scolaire + Mobilité Région (BUS+TER)**

Dès la rentrée, chaque élève doit posséder un **Pass'Régi**on (accès au lycée + carte de cantine) : la demande se fera durant les chaînes d'inscription.

Pour faire cette demande, les élèves devront avoir une **adresse mail personnelle**, distincte de celle de leurs parents à laquelle ils devront avoir accès durant l'inscription.

A défaut, l'opération sera effectuée à partir de l'adresse mail d'un des responsables légaux.

**TRANSPORTS SCOLAIRES** : modalités pour l'inscription

- Pour les élèves domiciliés sur le réseau CITEA : <http://www.citea.info>
- Pour les élèves drômois utilisant la SNCF : inscription papier uniquement (formulaire type + liasse SNCF) à retirer à la Vie scolaire. Prévoir 2 photos.
- Pour tous les autres élèves : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/252-transport-scolaire.htm>

**Assurez-vous que les moyens de transport permettent à votre enfant de respecter les horaires du lycée (8h05-17h20). Le respect des horaires est une condition de l'inscription.**

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

## INSCRIPTION Année scolaire : 2025-2026 LP VICTOR HUGO-0260037Z

Formation : .....

Classe : .....

### IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille : ..... Sexe : F  M   
 Nom d'usage : ..... Né(e) le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
 Prénom : ..... Prénom 2 : .....  
 Pays de naissance : ..... Département de naissance : .....  
 Commune de naissance : ..... Nationalité : .....  
 ☎ Mobile : ..... Courriel : ..... @.....  
 Collège d'ORIGINE : .....

Formations en 2025-2026 : **Options facultatives, le mercredi après-midi (*Bac Pro UNIQUEMENT*) :**

Théâtre

Musique

Cinéma

Arts plastiques

### RESPONSABLE LEGAL N°1

Lien avec l'élève : ..... à contacter en priorité :   
Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grands-parents), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), élève lui-même (pour les élèves majeurs), Tuteur  
 Nom de famille: ..... Civilité : Mme  M.   
 Nom d'usage : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : \_ \_ \_ \_ \_ Commune : .....  
**NOM de l'EMPLOYEUR :** .....  
 Courriel : ..... @.....  
 ☎ Domicile : ..... ☎ Travail : ..... ☎ Mobile : .....  
 J'accepte de transmettre mes adresses et courriel aux associations de parents d'élèves :  de recevoir des SMS :

### RESPONSABLE LEGAL N°2

Lien avec l'élève : ..... A contacter en priorité :   
 Nom de famille: ..... Civilité : Mme  M.   
 Nom d'usage : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : \_ \_ \_ \_ \_ Commune : .....  
**NOM de l'EMPLOYEUR:** .....  
 Courriel : ..... @.....  
 ☎ Domicile : ..... ☎ Travail : ..... ☎ Mobile : .....  
 J'accepte de transmettre mes adresses et courriel aux associations de parents d'élèves :  de recevoir des SMS :

### AUTRE PERSONNE À CONTACTER.

Lien avec l'élève : ..... Civilité : Mme  M.   
 Nom de famille : ..... Prénom : .....  
 ☎ Domicile : ..... ☎ Travail : ..... ☎ Mobile : .....  
 J'accepte de recevoir des SMS :

**PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE (*concerne uniquement les élèves placés*) A contacter en priorité :**

La personne en charge : Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial.

Lien avec l'élève : ..... Civilité\* : Mme  M.   
 Nom de famille : ..... Prénom : ..... ☎ : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : \_ \_ \_ \_ \_ Commune : ..... Courriel : ..... @.....



**Autorisation du représentant légal - Année scolaire 2025-2026**

**Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des PFMP – Élève ENTRANT**

Je soussigné (e) (Nom, prénom) : .....

**Représentant légal de l'élève** (cocher la case correspondante) :     MINEUR                       MAJEUR

(Nom, prénoms) : .....                      En classe de .....

Né(e) le : .....                      à .....

Autorise ce(tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

Conformément à l'arrêté du 11 aout 2023 référence MENE2319040A déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, je confirme les modalités de versement de cette allocation :

- Sur le compte bancaire de **L'ÉLÈVE** en tant que bénéficiaire direct de l'aide (joindre RIB)
- Sur le compte bancaire d'une **PERSONNE MORALE** (Aide Sociale à l'Enfance, Association...) en tant que bénéficiaire direct de l'aide (joindre RIB)
- Sur mon compte bancaire en tant que **REPRÉSENTANT LEGAL** (joindre RIB)

**Cette autorisation doit obligatoirement être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal ou la personne morale et l'élève MINEUR ci-dessus mentionné (Livret de famille, acte de naissance, ordonnance de placement, décision de prise en charge...)**

**Tous les documents joints seront agrafés à cette autorisation. (Voir au dos de la feuille)**

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend l'élève sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

*Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »*

**Signature du représentant légal si élève MINEUR**    ou    **Signature élève MAJEUR**

**INTERNAT - FICHE D'INSCRIPTION**  
**Année scolaire 2025-2026**

**ÉLÈVE :**

**NOM et Prénom** : ..... **Classe** : .....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'internat et m'engage à le respecter.

Signature de l'élève interne :

**RESPONSABLES LÉGAUX :**

**Personne(s) juridiquement responsable(s) de l'élève :**

père ET mère       père seul       mère seule       Autre (précisez).....

**NOM et Prénom du père ou du tuteur légal** : .....

Adresse : .....

Email : ..... Tél domicile : ..... Tél portable : .....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'internat et m'engage à le respecter.

Signature du père de l'élève interne :

**NOM et Prénom de la mère ou du tuteur légal** : .....

Adresse : .....

Email : ..... Tél domicile : ..... Tél portable : .....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'internat et m'engage à le respecter.

Signature de la mère de l'élève interne :

**CORRESPONDANT : TOUS LES ELEVES INTERNES DOIVENT AVOIR UN CORRESPONDANT**

**En vertu de la réglementation, il est rappelé que tout élève interne doit obligatoirement avoir un correspondant sur Valence ou sa banlieue.**

Le correspondant est le représentant légal de la famille absente. Il s'engage, en cas d'impossibilité de la famille, à accueillir l'élève lors de ses sorties et en cas de sanctions disciplinaires, de mesures sanitaires exceptionnelles, de personnel de surveillance en grève etc.

Pour le cas où la famille habite hors de France métropolitaine, le correspondant est le responsable des paiements des frais scolaires et de toutes les sommes dues à l'établissement.

**IMPORTANT :**

Il est rappelé aux parents leur pleine responsabilité dans la désignation du correspondant de leurs enfants : ce responsable doit leur donner toute assurance qu'il peut recevoir l'élève et à plus forte raison l'héberger.

**A REMPLIR PAR LES PARENTS :**

Je désigne comme correspondant de mon enfant :

**NOM et Prénom du correspondant désigné par la famille** : .....

Adresse : .....

Email : ..... Tél domicile : ..... Tél portable : .....

**Signature du père :**

**Signature de la mère :**

**A REMPLIR PAR LE CORRESPONDANT :**

Je soussigné, M. Mme .....

agissant en correspondant de l'élève NOM Prénom ..... Classe : .....

déclare accepter la charge qui m'est confiée.

Fait à ..... Le .....

Signature du correspondant :

Signature du/des responsables légaux :

**AUTORISATIONS DE SORTIE – Élèves internes**  
**LP Victor Hugo. Année scolaire 2024-2025**

**Principes généraux :**

Dans la journée, de 8h00 à 17h30, les élèves internes bénéficient du régime général de sortie prévu au règlement intérieur de l'établissement.

**Sorties en fin de journée et sorties du mercredi après-midi :**

- De 17h30 à 17h55, les élèves internes ont la possibilité de sortir de l'établissement. Les familles qui ne souhaitent pas que leur enfant sorte de l'établissement sur ce créneau horaire le formalisent par écrit dès l'inscription sur ce document.

- Les élèves internes ont la possibilité de sortir de l'établissement le mercredi après-midi. Cette autorisation est donnée par la famille lors de l'inscription sur ce document. Le retour au lycée des élèves internes doit se faire au plus tard à **18h30** précises, où l'appel est réalisé. Tout retard à l'appel fera l'objet d'une information aux familles : l'élève s'expose alors à une punition.

**Si vous lui accordez ces autorisations, votre enfant ne sera plus sous notre responsabilité à partir du moment où il sort de l'établissement, et ce jusqu'à son retour. L'élève interne doit respecter scrupuleusement les horaires sous peine d'exclusion du service de l'internat.**

**AUTORISATIONS PARENTALES DE L'ELEVE INTERNE :**

**FIN DE JOURNEE : de 17h30 à 17h55**

j'autorise

je n'autorise pas

mon enfant à sortir de l'établissement sur le créneau 17h30 à 17h55.

**MERCREDI APRES-MIDI : de 12h35 à 18h30**

j'autorise

je n'autorise pas

mon enfant à sortir de l'établissement sur le créneau 12h35 à 18h30 le mercredi après-midi.

**POUR LA NUITEE :**

**- Autorisations exceptionnelles :**

Les élèves internes ont la possibilité de ne pas dormir ponctuellement (pour une nuit) à l'internat : cette autorisation doit être déposée par écrit (carnet de correspondance, mail, papier libre) auprès de la Vie scolaire au plus tard le jour même avant midi.

**- Autorisations à l'année :**

Les élèves internes ont la possibilité de ne pas dormir à l'internat pour une nuit fixe (le mardi soir par exemple). Cette autorisation est à déposer par écrit (carnet de correspondance, mail, papier libre) auprès des CPE le plus tôt possible dans l'année scolaire.

**Attention :**

L'élève qui bénéficie d'une autorisation d'absence à l'année et qui souhaite exceptionnellement rester à l'internat devra déposer une demande spécifique écrite et la remettre à la Vie scolaire avant midi.

En cas d'autorisation, je dégage le lycée Victor Hugo de toute responsabilité lorsque mon enfant sort de l'enceinte de l'établissement.

Date : .....

Signature de l'élève :

Signature du/des responsables légaux :

## **Demande d'inscription à l'INTERNAT :**

Pour information, l'internat est un service annexe de la scolarité qui permet d'héberger les élèves du lundi soir au vendredi matin. Le statut d'interne implique que l'élève dorme TOUTES les nuits à l'internat. L'inscription n'est pas « automatique ». Compte-tenu des places limitées, une commission se réunira début juillet.

L'examen et le classement des demandes se feront en fonction de plusieurs critères : éloignement, difficultés de transport, situation sociale, référent.

Je souhaite que mon enfant NOM..... et Prénom.....  
soit interne au lycée (*4 nuits d'hébergement, du lundi soir au vendredi matin*)

Je rédige ma demande

**Notification de la décision d'admission à l'internat** : un courrier sera envoyé aux familles début juillet pour valider ou non notifiant la décision d'admission ou de refus à l'internat.

### **LETRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT**

**NOM/PRENOM de l'élève :** .....

Date et lieu de naissance : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_| à .....  
 2 derniers établissements scolaires fréquentés (obligatoire)  
 - 2023/2024.....  
 - 2024/2025.....

**NOM et ADRESSE du ou des représentant(s) légal (aux) :**

Père :.....

Mère :.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins 2 n° de téléphone.

1. N° de portable : Père |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| Mère : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

2. N° du travail : Père |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| Mère : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

3. Personne AUTRE que le RESPONSABLE LEGAL, autorisée à récupérer l'élève,  
 Son NOM et PRENOM:  
 Adresse :  
 N° téléphone :

Date du dernier rappel anti-tétanique : .....

**FORMATION BAC PRO ASSP, CAP AEPE, CAP AAGA, MCAD : VACCINATION OBLIGATOIRE**

- \* IDR (test tuberculose)
- \* Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite
- \* Hépatite B
- \* Rougeole

**FORMATION CAP et BAC PRO MODE + BAC PRO MAVI**

L'élève mineur le jour de la rentrée sera convoqué chaque année pour la visite médicale obligatoire d'aptitude aux travaux réglementés.

- \*Fiche de renseignements médicaux jointe à compléter
- \*Carnet de santé obligatoire à présenter le jour de la visite médicale

**Observations particulières** que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre...)

.....  
 .....

**NOM, ADRESSE et N° de TELEPHONE du médecin traitant :**

.....

**En cas d'urgence**, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les secours vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagner de son représentant légal.

Vu et pris connaissance le :

**Signature du représentant légal :**



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX**

A remplir par les parents ou tuteurs légaux de l'enfant dans le cadre de l'aptitude à suivre une formation professionnelle et à remettre au médecin lors de la visite médicale (code du travail : articles D4153-41 à D4153-47)

**Carnet de santé indispensable**

Nom et prénom de l'élève : .....  
 Né(e) le : ..... / ..... / .....  
 Adresse : .....  
 Téléphone des représentants légaux : .....  
 Classe et section : .....

Coordonnées du médecin traitant : .....  
 A-t-il un Projet personnalisé de scolarisation : Oui Non  
 A-t-il des restrictions pour la pratique sportive ou pour l'EPS : Oui Non

Précisez : .....

Maladies : (entourer oui ou non)

Allergie :	respiratoire	oui	non
	cutanée	oui	non
	alimentaire	oui	non
Asthme		oui	non
Eczéma , urticaire		oui	non
Epilepsie		oui	non
Diabète		oui	non

Problème de dos , Scoliose ou autre : oui non : traitement :  
 Si oui précisez : .....

Maladie ostéo-articulaire autre, épaules, genoux, chevilles ... oui non  
 Si oui précisez : .....

Sensitif : problèmes de vue oui non porte des lunettes : oui non  
 Problèmes d'audition oui non appareil : oui non

Cardiaque oui non  
 Toutes pathologies ou maladies, accidents qui vous semblent importants à nous communiquer : .....

Suivi actuel :

A-t-il un suivi psychologique oui non

Précisez : .....

A-t-il un suivi médical oui non

Précisez : .....

A-t-il un traitement médical oui non

Précisez : .....

Autres suivis oui non

Précisez : .....

Hospitalisation non oui (date) :

Précisez la raison : .....

**Nous vous demandons de confier à votre enfant son carnet de santé, ses lunettes s'il en porte et copie de tous documents utiles en votre possession (copie de compte-rendu récents de radiographie, d'examen biologique, rapports médicaux, etc...)**

**INFORMATIONS IMPORTANTES :**

La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médicaments peut avoir des conséquences en cas d'utilisation de machines ou de conduites d'engins.

Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée, pendant le temps nécessaire.

Une inaptitude totale à la pratique de l'EPS ou « une dispense de sport » peut être incompatible avec l'aptitude aux travaux réglementés et demandera le ré examen de l'aptitude aux travaux réglementés. Seule une inaptitude partielle à la pratique de l'EPS est cohérente avec la pratique professionnelle et permet l'aménagement de la pratique en EPS et l'adaptation du poste de travail.

Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus.

A .....  
 le .....

Signature de l'élève

Signatures des parents

**A remettre sous pli cacheté pour le service de santé de l'établissement scolaire.**



LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR HUGO  
442 avenue Victor Hugo  
26000 VALENCE CEDEX

Service Santé Scolaire

Tél : 04.75.41.90.40  
Fax : 04.75.41.67.43

Merci de bien vouloir remplir vos noms, prénoms, date de naissance, le tableau ci-dessous et signature :

**DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL**

Date de la demande :       |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

**Nom et prénoms de l'élève** :.....

**Date de naissance** :       ...../...../.....

**Lieu de naissance** :       .....   **Département** : |\_|\_|

**Classe au LP V.HUGO** :

**Etablissements précédents** :

CLASSE	NOM et ADRESSE de L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE
3 <sup>ème</sup>	
2 <sup>nd</sup> e Générale	
Autre(s) scolarité(s)	

Date de la réponse :       |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

*Dossier complet*       –       *Dossier incomplet*       –       *Dossier non retrouvé*

En retour :       - élève non-inscrit  
                  - autre raison de non-envoi : .....

**SIGNATURE du représentant légal** :

# LPVH

LYCÉE PROFESSIONNEL  
VICTOR HUGO

## Vaccinations obligatoires pour les formations :

BAC Pro ASSP.

CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance.

CAP AAGA (Agent Accompagnant an Grand Âge).

MCAD – FORMATION AIDE SOIGNANT.

DIPHTERIE TETANOS POLIOMYELITE

HEPATITE B CONTROLÉ TUBERCULINIQUE PAR IDR.

### LES VACCINATIONS SUIVANTES SONT RECOMMANDEES

- ROUGEOLE OREILLONS RUBEOLE. – VARICELLE – GRIPPE SAISONNIERE

- COQUELUCHE – HEPATITE A

# LPVH

LYCÉE PROFESSIONNEL  
VICTOR HUGO

## Vaccinations obligatoires pour les formations

BAC Pro ASSP.

CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance.

CAP AAGA Agent Accompagnant an Grand Âge.

MCAD – FORMATION AIDE SOIGNANT.

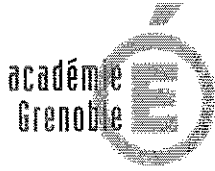
DIPHTERIE TETANOS POLIOMYELITE

HEPATITE B – CONTROLÉ TUBERCULINIQUE PAR IDR.

### LES VACCINATIONS SUIVANTES SONT RECOMMANDEES

- ROUGEOLE OREILLONS RUBEOLE. – VARICELLE – GRIPPE SAISONNIERE

- COQUELUCHE – HEPATITE A



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**LPVH**

**LYCÉE PROFESSIONNEL  
VICTOR HUGO**

Lycée Professionnel Victor Hugo  
442 avenue Victor Hugo  
BP 2130  
26021 VALENCE Cedex  
Tél. 04 75 41 90 40  
Fax 04 75 41 67 43  
Mail : ce.0260037z@ac-grenoble.fr

**Affaire suivie par :**

Service de santé du lycée

VALENCE, le

à:

Responsables légaux de l'élève:

en classe de :

**Objet : Information aux parents des élèves mineurs affectés à des travaux réglementés (Organisation du suivi médical)**

Madame, Monsieur,

Votre enfant, dans le cadre de la formation professionnelle choisie, devra être affecté à certains travaux réglementés par le code du travail.

S'agissant d'un élève mineur, et dans le cadre de la procédure de dérogation aux travaux réglementés par le code du travail (décret n° 2013914 du 11 octobre 2013 — article L 4153-9 du code du travail), **l'avis du médecin de l'éducation nationale** sur la compatibilité entre son état de santé et les tâches et travaux nécessaires à sa formation professionnelle est **obligatoire**. L'exécution de ces travaux ne pourra se faire que sur décision du chef d'établissement, et information de l'inspection du travail.

Dans les jours qui suivront son inscription, votre enfant recevra une convocation pour une visite médicale ou un entretien par le médecin et ou l'infirmier(ère), ainsi qu'un questionnaire de santé que vous devrez lui donner rempli, sous pli cacheté à l'attention du médecin. Votre enfant devra aussi se munir de son carnet de santé pour le contrôle des vaccinations

**Tout élève qui se présentera à la visite médicale sans questionnaire rempli et signé des parents ne sera pas reçu.** Cela compromet bien évidemment son travail en atelier et son départ en stage. De même s'il ne se présente pas à la convocation sans motif grave, il devra reprendre rendez-vous auprès du médecin conseiller technique du département, et pourra être convoqué en dehors du lycée dans un centre médico-scolaire, afin de se mettre en règle. Les frais de transport occasionnés par cette visite resteraient à la charge de la famille.

Je compte sur votre collaboration afin que votre enfant puisse bénéficier de ce rendez-vous médical dans les meilleures conditions possibles.

Le chef d'établissement



## IMPORTANT:

### Votre enfant entre en formation professionnelle



Sa formation nécessite l'achat d'un équipement particulier, différent suivant les filières. La **Région Auvergne Rhône Alpes** prend en charge cet équipement via le **Pass'Région** de votre enfant sous la forme d'une aide financière versée au lycée Victor HUGO, permettant un achat groupé visant à garantir à chaque élève le même équipement. Cette "Bourse au premier équipement" est **donnée une seule fois à l'entrée en formation**. Elle est personnelle, tout élève qui changerait d'orientation en cours d'année ne peut en obtenir une nouvelle.

Dès la rentrée, chaque élève doit donc posséder un **Pass'Région** (accès au lycée + carte de cantine) : **la demande se fera durant les chaînes d'inscription**. Pour faire cette demande, les élèves devront avoir une **adresse mail personnelle**, distincte de celle de leurs parents à laquelle ils devront avoir accès durant l'inscription. A défaut, l'opération sera effectuée à partir de l'adresse mail d'un des responsables légaux.

En cas d'impossibilité de réalisation de la demande nous ne pourrons pas fournir à votre enfant son équipement de rentrée (suivant la filière: tenue professionnelle, outillage, mais aussi manuels scolaires).

La demande du Pass'Région se fera en ligne en cliquant sur le lien suivant ci-dessous, vous pouvez déjà y accéder pour prendre connaissance des informations relatives à l'inscription : <https://jeunes.auvergnerrhonealpes.fr>

Accessible également sur smartphone en téléchargeant l'application Pass'Région

Lors de la demande du Pass'Région il vous sera demandé de **sélectionner la filière dans laquelle votre enfant est inscrit**, le renseignement de cette information est très important, si elle est fautive ou incomplète **il ne pourra bénéficier de son équipement de rentrée**. Pour cela vous serez guidé par le personnel présent sur les chaînes d'inscription.

**Pour information, montant des bourses au 1<sup>er</sup> équipement suivant les filières :**

- BAC PRO ASSP - Accompagnement Soins et Services à la Personne: 200 €
- BAC PRO Métiers de Couture et de la Confection : 200 €
- BAC PRO Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités / 2<sup>nd</sup>e Famille de Métiers GATL: 150 €
- BAC PRO Marchandisage Visuel: 250 €
- BAC PRO Optique Lunetterie: 250 €
- CAP Equipier Polyvalent du Commerce (EPC): 100 €
- CAP Métiers de la Mode Vêtement Tailleur / Vêtement Flou : 150 €
- CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE) : 150 €
- CAP Agent d'Accompagnement au grand Age: 200 €

**Filières avec Tenues Professionnelles :** BAC PRO OL, BAC PRO ASSP, CAP AEPE, CAP AGA, CAP EPC:

Les tenues professionnelles ou vêtements de travail bénéficient d'un marquage au logo de la Région, certains vêtements sont personnalisés au nom de l'élève, ils ne peuvent donc être ni repris ni échangés par la suite.

**Merci d'imprimer la fiche correspondant à la classe de votre enfant et de procéder à la maison aux mesures comme indiqué sur chaque fiche, à l'aide d'un mètre couture, de la remplir et de la ramener complétée à la chaîne d'inscription.**

ATTENTION : S'agissant de vêtements professionnels les tailles ne sont pas forcément celles que votre enfant à l'habitude de prendre, d'où l'importance d'effectuer ces mesures comme indiqué.

### Très important:

**Toute fiche incomplète ou non rendue et tout Pass'Région non demandé ou incomplet ne nous permettra pas de fournir un équipement de rentrée à votre enfant. Il ne pourra pas non plus obtenir ses livres.**